

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 109/98

ÉFAI – 980265 – AMR 19/12/98

"Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / EXÉCUTION EXTRAJUDICIAIRE PROBABLE

BRÉSIL

Serenita Andrade Fernandes (f)
Honorio Sanchez Fernandes, son mari
Jozué Andrade Fernandes, son fils âgé de 8 ans
Carlos Cezar Borges Andrade Fernandes, son fils âgé de
10 ans (tué)

Londres, le 9 avril 1998

Serenita Andrade Fernandes, ainsi que son mari et son fils âgé de huit ans, nommés ci-dessus, risquent fort d'être victimes de représailles, celle-ci ayant publiquement accusé la police locale d'être impliquée dans l'enlèvement et le meurtre de son fils aîné, Carlos Cezar Borges Andrade Fernandes.

Il se pourrait que cet enfant ait été tué en représailles de précédentes déclarations faites par Serenita Andrade Fernandes, qui avait accusé la police et des hommes politiques locaux d'avoir pris part à l'homicide de son frère, José Martins de Andrade, tué en septembre 1997.

Âgé de dix ans, Carlos Cezar a disparu le 22 janvier 1998 à Paranhos, une ville isolée de l'État du Mato Grosso do Sul, où il travaillait dans la rue comme vendeur de nourriture. Il a été vu pour la dernière fois alors qu'il était emmené par un homme. Son corps a été découvert par un voisin le 26 janvier 1998. Selon certaines indications, il est possible qu'il ait été violé avant d'être tué. La police n'a fait son apparition que le lendemain du jour où le corps a été trouvé, déclarant dans un premier temps à la famille de le retirer des lieux par ses propres moyens. Aucune investigation n'a été menée à cet endroit et les seules traces du site résident dans les photos prises par les parents de Carlos Cezar.

Serenita Andrade Fernandes et Honorio Sanchez Fernandes ont emmené la dépouille de leur fils dans un dépôt mortuaire, dont elle a été retirée par la police le 27 janvier. Le rapport d'autopsie établi par la suite qualifie les causes et les circonstances de sa mort d'« indéterminée ». La police n'a pris aucun autre contact avec les proches de la victime, ni avec les témoins potentiels depuis le 27 janvier.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Paranhos est une localité isolée, située à la frontière entre le Paraguay et le Brésil, et le poste de police le plus proche se trouve dans une autre ville. L'État du Mato Grosso do Sul possède des frontières communes avec le Paraguay et la Bolivie, et il semble que nombre des homicides et des "disparitions" signalés dans cet État soient liés aux activités transfrontalières de contrebande et de trafic de stupéfiants.

L'oncle de Carlos Cezar, José Martins de Andrade, a été tué en septembre 1997, probablement en raison de son implication dans des meurtres commis sous contrat, particulièrement fréquents au Mato Grosso do Sul. On pense que ceux qui l'ont tué entretiennent des liens étroits avec les autorités locales. Interrogée par les policiers venus prendre possession du corps de son frère, Serenita Andrade Fernandes a nommé des membres de la police et un homme politique locaux, en indiquant qu'ils avaient menacé de tuer José Martins de Andrade.

Ces dernières années, les militants des droits humains, les avocats et les journalistes qui enquêtaient sur les homicides commis dans la région ou œuvraient en faveur de personnes défavorisées et marginalisées ont été fréquemment victimes de menaces, d'attaques, d'homicides ou de "disparitions" (cf. AU 349/97, AMR 19/28/97 du 6 novembre 1997).

Ainsi, un journaliste local a été tué le 29 septembre 1997, alors qu'il était apparemment sur le point de révéler l'identité des responsables d'homicides et de "disparitions" ayant eu lieu dans la région.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme/aérogramme/lettre par avion/fax (en portugais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité physique de Serenita Andrade Fernandes, Honorio Sanchez Fernandes et Jozeo Andrade Fernandes, à la suite de la déclaration faite à la presse par Serenita Andrade Fernandes impliquant la police locale dans la mort de son fils Carlos Cezar Borges Andrade Fernandes, tué le 22 janvier 1998 ;
- demandez instamment que des mesures soient prises afin de garantir la sécurité physique de Serenita Andrade et de sa famille ;
- déclarez-vous inquiet à l'idée que la police et les médecins légistes locaux n'ont pas enquêté de manière exhaustive sur le meurtre de Carlos Cezar Borges Andrade Fernandes et le viol dont il a peut-être été victime ;
- appelez les autorités à ouvrir sans délai une enquête approfondie sur les causes et les circonstances de sa mort, ainsi que sur les allégations selon lesquelles la police est impliquée dans son meurtre, à rendre publics les résultats de ces investigations et à traduire en justice l'ensemble des responsables ;
- demandez instamment que cette enquête soit effectuée par un organe indépendant des autorités locales ;
- insistez pour que tout membre de la police soupçonné d'avoir joué un rôle dans la mort de Carlos Cezar Borges Andrade Fernandes soit immédiatement suspendu, jusqu'à ce qu'une enquête exhaustive ait été menée à son terme.

APPELS À :

Gouverneur de l'État du Mato Grosso do Sul :

Exmo. Sr. Governador do Estado do Mato Grosso do Sul

Sr. Wilson Barbosa Martins,

Parque dos Poderes, Bloco B

79100 Campo Grande MS, Brésil

Fax : 55 67 726 4176

Télégrammes : Governador, Mato Grosso do Sul, Brésil

Formule d'appel : *Vossa Excelência* Monsieur le Gouverneur,

Secrétaire d'État chargé de la Sécurité publique de l'État du Mato Grosso do Sul :

Exmo. Sr. Secretário de Segurança Pública

Sr. Joaquim d'Assunção Filipe de Souza,

Parque dos Poderes, Bloco 5, Centro

77031-902 Campo Grande M.S., Brésil

Télégrammes : Secretário de Segurança Pública, Mato

Grosso do Sul, Brésil

Fax : 55 67 726 1794

Formule d'appel : Sr. Secretário / Monsieur,

Secrétaire, Secrétariat national aux droits humains :

Exmo. Sr. Secretário dos Direitos Humanos

Dr. José Gregori

Secretaria Nacional dos Direitos Humanos

Ministério da Justiça

Esplanada dos Ministérios

Bloco T, Anexo II, 2º Andar

Brasília D.F., CEP 70064-900, Brésil

Fax : 55 61 226 0294

COPIES À :

Centre de défense des droits humains Marçal de Souza :

Centro de Defesa dos Direitos Humanos Marçal de Souza

Rua Barão do Rio Branco, 170, Centro

79008-080 Campo Grande, M.S., Brésil

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Brésil dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 23 MAI 1998, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI.